

# TROISIEME REUNION DU COMITE PILOTAGE DU FONDS NATIONAL REDD+ DECISIONS PRISES

8 Février 2017

## 1. Lecture et Adoption de l'Ordre du Jour

### *Décision*

**COPIL 3.1** Le COPIL adopte l'ordre du jour amendé pour inclure une session sur les révélations concernant des concessions illégales à la demande du membre représentant CAFI.

## 2. Revue et Validation du compte rendu du COPIL du 20-10-2016

### *Décision*

**COPIL 3.2** Le COPIL adopte le compte rendu du COPIL 2

## 3. Session introduite sur les concessions illégales

### *Décisions*

**COPIL3.3.1** : Réaffirmant les engagements conjoints pris dans la Lettre d'Intention et soucieux d'une réponse politique forte, le COPIL prend acte de l'annulation prévue par le Ministère de l'Environnement des concessions illégales connues et inconnues, et demande la publication officielle et publique des documents de cette annulation dès leur signature.

**COPIL 3.3.2** Le COPIL déplore la récurrence des actes enfreignant le moratoire établi par ordonnance présidentielle. Soucieux de prévenir de tels actes à l'avenir, le COPIL mandate le Secrétariat Exécutif Intérimaire à proposer au prochain COPIL, en consultation avec les autres acteurs concernés, des mesures préventives et un mécanisme de veille et d'alerte.

## FONAREDD : Rappel des avancées en 2016 et présentation de la programmation CAFI pour 2017

### *Décision*

Le COPIL prend note des avancées réalisées en 2016 et de la programmation 2017.

## 4. Soumission à l'AMI 01 Programme Intégré REDD+ Oriental par le PNUD

### Décisions

**COPI 3.5.** Le COPIL approuve sur recommandation du CT, le document de programme « *Programme Intégré REDD+ Oriental* » pour un montant de 33 M USD à libérer en 2 tranches conformément à l'AMI 01 publié en juin 2016 :

- la première tranche de 20 M USD étant sécurisée
- la seconde tranche de 13M USD étant conditionnelle i) à la performance du programme et ii) à la capitalisation dudit Fonds suite à l'évaluation à mi-parcours de la Lettre d'Intention signée avec CAFI

### 5. Soumission à l'AMI 01 et 09 Programme Intégré REDD+ Sud Ubangi (cofinancement du PARRSA) par la Banque Mondiale

#### Décision

**COPI 3.6.** Le COPIL approuve sur recommandation du CT, le document de programme « *Programme Intégré Sud Ubangi* » pour un montant de 7MUS\$ à libérer en deux tranches :

- la première tranche de 4 M USD étant sécurisée
- la seconde tranche de 3M USD étant conditionnelle i) à la performance du programme et ii) à la capitalisation dudit Fonds suite à l'évaluation à mi-parcours de la Lettre d'Intention signée avec CAFI

### 6. Soumission à l'AMI 05 Appui à la Réforme de l'Aménagement du Territoire par le PNUD

#### Décision

**COPI 3.7** Le COPIL approuve sur recommandation du CT, le document de programme « *Appui à la Réforme de l'Aménagement des Territoires* » pour un montant de 4MUS\$ à libérer en deux tranches :

- la première tranche de 3 M USD étant sécurisée
- la seconde tranche de 1M USD étant conditionnelle i) à la performance du programme et ii) à la capitalisation dudit Fonds suite à l'évaluation à mi-parcours de la Lettre d'Intention signée avec CAFI

### 7. Soumission à l'AMI 06 Appui à la Réforme Foncière par l'UN-Habitat

#### Décision

**COPI 3.8** Le COPIL approuve, sur recommandation du CT, le document de programme « *Appui à la Réforme Foncière* » pour un montant de 3MU\$ à libérer en une tranche

### 8. Mobilisation des financements pour la mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+

### 9.1 Point d'information sur la désignation du FONAREDD auprès de la CNUCC

#### *Décision.*

Le COPIL prend acte de cette désignation.

### 9.2 Point d'information par le SEI : Fonds Vert pour le Climat

#### *Décisions*

**COPIL 3.9.1** Le COPIL valide la feuille de route et mandate le Secrétariat Exécutif FONAREDD à prendre les actions et construire les partenariats nécessaires (agences et autorités nationales concernées) pour la mobilisation des financements du FVC, conformément à l'approche nationale présentée lors de cette réunion.

**COPIL 3.9.2** Le COPIL demande au Secrétariat Exécutif de partager la feuille de route plus détaillée qui mette en exergue les consultations prévues.

### 9.3 Point d'information par le SEI : Fonds Carbone du FCPF :

#### *Pas de décision.*

### 10. Jalon 2016 : Matrice de Gestion des risques pour la mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ (SEI)

#### *Décision*

**COPIL 3.10.1** Le COPIL valide la matrice de gestion des risques au niveau national et recommande que le Secrétariat Exécutif la mette à jour au fur et à mesure que les nouveaux programmes sont approuvés.

**COPIL 3.10.2** Le COPIL valide l'approche proposée pour la mise à jour de cette matrice et son suivi régulier.

Pour toute information complémentaire, merci de contacter le SEI à l'adresse suivante : [fonaredd@gmail.com](mailto:fonaredd@gmail.com)

Fait à Kinshasa, le 08 février 2017

**Athys KABONGO KALONJI**  
Vice-Président

**Henri YAV MULANG**  
Président